AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0225
FR0000131708-FS0100

19 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNIP

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 19 février 2015, la société Franklin Resources, Inc. (One Franklin Parkway, San Mateo, CA 94403-1906, Etats-Unis), agissant pour son compte et celui de ses affiliés[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 février 2015, le seuil de 10% du capital de la société TECHNIP et détenir 11 396 448 actions TECHNIP[2] représentant autant de droits de vote, soit 10,001% du capital et 9,10% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TECHNIP sur le marché.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société TECHNIP par la société Franklin Resources, Inc. (en ce compris ses affiliés) s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société TECHNIP ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Franklin Resources, Inc. n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société TECHNIP ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur. »

[1] Franklin Ressources, Inc., une société de services financiers diversifiés, et ses affiliés, fournissent des services de gestion d'investissement et de conseil à leurs clients, sur une base globale.
[2] Dont 48 166 actions sous forme d'ADR.
[3] Sur la base d'un capital composé de 113 948 317 actions représentant 125 268 053 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.